

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



14 octobre 2019







Ville de Wissous

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du sept octobre deux mille dix-neuf, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Conseil Municipal délibère alors valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le huit octobre deux mille dix-neuf s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

### **Présents en début de séance :**

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Adjoint au Maire.

Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Sophie BOISTAY, Monsieur Régis CHAMP, Madame Christine ROBIN,

Monsieur Stéphane DURAND, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

### **Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Richard TRINQUIER,

Monsieur Gilles GARNIER, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA,

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Stéphane ROBERT,

Monsieur Florian GALLANT, Adjoint au Maire a donné procuration à Madame Danielle JEANNEROT,

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Sophie BOISTAY,

Madame Véronique JACQUARD, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Régis CHAMP,

Monsieur Jean-Marc BOUAZIZ, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Christine ROBIN,

Monsieur Laurent POUJOL, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND.

### **Absents :**

Madame Chantal CORENWINDER, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Martine THIERRY, Evelyne FOURNET,

Monsieur Philippe DUPORT, Mesdames Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Monsieur Roger VINOT,

Mesdames Françoise LATINUS, Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Norbert RAYMOND, Madame Sofia

CHEGRANI, Conseillers Municipaux.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale.

→ Élu(e) à l'unanimité

### **Secrétaires adjointes :**

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Agnès LEBON

→ Élu(e)s à l'unanimité

## DELIBERATIONS

### **1. Fixation du nombre de postes d'Adjoint au Maire**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. L'Assemblée à l'**unanimité** décide de fixer à 8, le nombre de postes d'Adjoint au Maire.

### **2. Election des Adjoints au Maire**

Au vu de la délibération précédente, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint. Comme le stipule l'article L 2122-10 alinéa 4 de la loi du 13 août 2004, il convient de décider que ce nouvel Adjoint occupera le rang n°8.

Selon l'article L. 2122-7-2 créé par la loi n° 2007 – 128 du 31 janvier 2007, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote

préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

### Vote :

- Nombre de votants : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Majorité absolue : 8
- Suffrage en faveur de M. Régis CHAMP : 15

La liste de l'équipe « Wissous pour Vous » a obtenu 15 voix.

**Monsieur Régis CHAMP est proclamé Adjoint au Maire et prend rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :**

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Dominique BOULEY,
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Gilles GARNIER,
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Françoise FERNANDES,
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Florian GALLANT,
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Corinne GUYOT,
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Danielle JEANNEROT,
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Jorge OLIVEIRA DA COSTA,
- 8<sup>ème</sup> Adjoint : **Régis CHAMP.**

### **3. Indemnités de fonction des élus**

Suite aux délibérations précédentes, il convient de revoir le tableau des indemnités de fonction des élus. La loi prévoit un régime indemnitaire pour les Maires, les Adjoints et certains Conseillers Municipaux afin de compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice des mandats des élus municipaux, conformément aux articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Son montant est voté par le Conseil Municipal dans la limite d'un taux maximal selon le barème, établi en pourcentage figurant à l'article L 2123-23 du CGCT. Déduction faite des frais d'emploi, les indemnités perçues par les élus locaux sont fiscalisées. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les montants suivants :

NOMS-PRÉNOMS		MONTANT Brut En Euros	
		Mensuel	Annuel
TRINQUIER Richard	Maire	733,34 €	8 800,08 €
BOULEY Dominique	Premier Adjoint au Maire	733,34 €	8 800,08 €
GARNIER Gilles	Deuxième Adjoint au Maire	733,34 €	8 800,08 €
FERNANDES Françoise	Troisième Adjointe au Maire	733,34 €	8 800,08 €
GALLANT Florian	Quatrième Adjoint au Maire	733,34 €	8 800,08 €
GUYOT Corinne	Cinquième Adjointe au Maire	733,34 €	8 800,08 €
JEANNEROT Danielle	Sixième Adjointe au Maire	733,34 €	8 800,08 €
OLIVEIRA DA COSTA Jorge	Septième Adjoint au Maire	733,34 €	8 800,08 €
CHAMP Régis	Huitième Adjoint au Maire	733,34 €	8 800,08 €
ROBERT Stéphane	Conseiller Municipal	135,03 €	1 620,36 €
BOISTAY Sophie	Conseillère Municipale	135,03 €	1 620,36 €

<b>JACQUARD Véronique</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>135,03 €</b>	<b>1 620,36 €</b>
<b>BOUAZIZ Jean Marc</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>135,03 €</b>	<b>1 620,36 €</b>
<b>ROBIN Christine</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>135,03 €</b>	<b>1 620,36 €</b>
<b>ROCHARD Catherine</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>135,03 €</b>	<b>1 620,36 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 410,24 €</b>	<b>88 922,88 €</b>

**Vote : ➔ 15 Pour Messieurs Richard TRINQUIER, Dominique BOULEY, Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Mesdames Corinne GUYOT, Danielle JEANNEROT, Messieurs Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Stéphane ROBERT, Madame Sophie BOISTAY, Monsieur Régis CHAMP, Madame Véronique JACQUARD, Monsieur Jean-Marc BOUAZIZ, Mesdames Christine ROBIN, Catherine ROCHARD)**

**➔ 2 Contre (Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND)**

Fin de séance : 20h30

**Fait à Wissous, le 4 décembre 2019**



**Richard TRINQUIER  
Maire de Wissous**

